

Renouvellement - Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail des élus du personnel, + de 300 salariés

Ref. **CSE04-10**
Durée : 5.0 jour(s) / 35.0 heures
Formacode : 42866



Pré-requis :

Maitrise orale et écrite de la langue française.



Personnes concernées :

Représentants du personnel au CSE des entreprises de plus de 300 salariés.
Président et ou personne ayant la présidence par délégation



Objectifs :

Etre capable de situer la CSSCT au sein de l'organisation de l'entreprise et du CSE

Connaitre les prérogatives du CSE en matière de santé sécurité du travail. Son rôle et ses missions confiées, ses règles de fonctionnement

Prendre connaissance des enjeux en matière de santé au travail et de prévention des risques.

Prendre connaissance des obligations réglementaires en matière de santé sécurité et conditions de travail.

S'approprier des outils pour agir sur la prévention des risques professionnels (analyse des situations de travail, proposition de mesures préventives et/ou correctives, promotion de la prévention des risques professionnels)



Programme :

- Histoire CSE/CSSCT
- Domaines d'application du CSE/CSSCT
- Les attributions du CSE en SSCT
- La CSSCT (composition, rôle, moyens, fonctionnement)
- Le délit d'entrave
- Les acteurs de la prévention
- Les enjeux de la Santé & Sécurité au travail
- Les Accidents et Maladies professionnelles (définition, mécanisme, indicateurs)
- L'Analyse à priori des risques : les inspections
- L'Analyse à priori des risques :
 - L'évaluation des risques et le document unique
 - L'évaluation du risque ATEX, chimique, pénibilité, bruit, vibration, REM, RPS.
- Cas pratique sur le terrain (observation, analyse, restitution)
- Le cadre légal et réglementaire
- Le droit d'alerte et de retrait
- Le code du travail et les diverses obligations de l'employeur (formations, vérifications réglementaires...)
- Harcèlement sexuel et agissements sexistes
- L'Analyse à posteriori des risques : Méthode des 6M et arbre des causes



Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des études de cas Participants : maximum 12 La formation est animée par un formateur : - disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

Evaluation sommative réalisée en fin de formation via un questionnaire final de 60 questions.



Le + :

L'approche réglementaire et méthodologique du fonctionnement d'un CSE, par nos experts tierce partie, sans a priori ni compromis